

SYMEVAD

Note synthétique de présentation des budgets primitifs 2021

Cadre général de la note synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SYMEVAD, elle est disponible sur le site internet de notre syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement public. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs ont été votés le 12 avril 2021 par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 08 mars 2021 en comité syndical.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre syndicat. D'un côté les dépenses (section) de fonctionnement intégrant principalement la gestion des déchets de notre territoire, et de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur notamment dans la construction ou la modernisation des outils de traitement des déchets.

L'ensemble des données présentées sont en **€HT**.

Contexte global SYMEVAD

Le SYMEVAD, Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des déchets est un établissement public créé en 2007, qui a pour mission « le traitement des déchets » en intervenant sur le territoire de trois EPCI, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
- La Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo
- La Communauté de Communes Osartis-Marquion

Dans le cadre de son activité « traitement des déchets », le SYMEVAD s'est vu attribuer deux compétences :

- Compétence obligatoire : Traitement des déchets (2007)
- Compétence facultative : Gestion des « hauts de quai déchèterie » (2018)

Seul l'EPCI Douaisis Agglo a adhéré à la compétence facultative en date du 01/04/2018.

Dès lors, les missions du SYMEVAD, se déclinent ainsi :

- La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant **l'exploitation** des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.
- L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le **développement** et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.
- La réduction des déchets à la source par la **prévention**.

Afin d'optimiser sa gestion dans le but de mener à bien son activité, le SYMEVAD, s'est doté de plusieurs installations de traitement modernes et performantes :

- Un centre de tri des déchets d'emballages ménagers (CT),
- Une unité de Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) des ordures ménagères résiduelles,
- Un centre de compostage des végétaux (CVO)
- Une ressourcerie (RESS)
- Des déchèteries, pour lesquelles le SYMEVAD est chargé de la gestion du « bas de quai » (mise à disposition des bennes, transport et valorisation des déchets) pour l'ensemble du territoire, et la gestion du « haut de quai » (maintenance et entretien du site, accueil des usagers, organisation du service) pour Douaisis Agglo.

I - Budget primitif « énergie renouvelable » 2021

Ce budget annexe (spic) a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un document budgétaire spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON ainsi que la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

A. Section d'exploitation BP 2021 avec reprise anticipée des résultats 2020

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	6156	Maintenance et nettoyage panneaux CT	6 062,18 €	002		Résultat de fonctionnement reporté 2020	96 463,91 €
	6288	Droit au réseau CT + nettoyage des panneaux CT	5 300,00 €	75	7588	Revente électricité 2021	154 000,00 €
65	658	Arrondis de TVA	2,00 €	75	7588	Revente Biométhane 2021	973 000,00 €
66	66111	Intérêts emprunts	155 596,39 €	042	777	Quote-part de subvention	36 898,38 €
	66112	ICNE	2 138,09 €				
67	672	Reversement au budget principal	622 112,52 €				
042	6811	DAP	469 151,11 €				
Total			1 260 362,29 €	Total			1 260 362,29 €

➤ **Structure de la section d'exploitation par type d'énergie (avec résultat reporté 2020) et comparaison avec l'exercice 2020**

Afin de mieux comprendre le budget « énergie renouvelable » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

Structure section de l'exploitation par types d'énergies BP 2021

DEPENSES D'EXPLOITATION							RECETTES D'EXPLOITATION						
CHAPITRES	BIOMETANNE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETANNE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
O11	- €	0%	11 362,18 €	100%	11 362,18 €	1%	O02	85 323,27 €	88%	11140,64	12%	96 463,91 €	8%
65	2,00 €	100%	- €	0%	2,00 €	0%	75	973 000,00 €	86%	154 000,00 €	14%	1 127 000,00 €	89%
66	121 729,00 €	77%	36 005,48 €	23%	157 734,48 €	13%	O42	- €	0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	3%
67	571 592,27 €	92%	50 520,25 €	8%	622 112,52 €	49%							
O42	365 000,00 €	78%	104 151,11 €	22%	469 151,11 €	37%							
TOTAL	1 058 323,27 €	84%	202 039,02 €	16%	1 260 362,29 €	100%	TOTAL	1 058 323,27 €	84%	202 039,02 €	16%	1 260 362,29 €	100%

La structure de la section d'exploitation (fonctionnement) en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables (chapitre 042) et de frais financiers (chapitre 66) soit 50 % des dépenses. Également intégré en 2021, un reversement prévisionnel de 622 K€ au budget général (chapitre 67).

S'agissant des recettes de cette même section, elles se composent quasi exclusivement de revente de l'énergie (électricité, 14 % et biométhane, 86 %) au niveau du chapitre 75. Dans le cadre du vote de ce budget, une reprise du résultat 2020 est intégrée à hauteur de 96 K€ (chapitre 002)

L'évolution de la section d'exploitation par rapport au compte administratif 2020

SERVICES	CHAPITRE	BP 2020	CA 2020	SOLDE	BP 2021	BP-21/CA-20
DEPENSES	Charges à caractère général	10 300,00 €	8 038,66 €	2 261,34 €	13 500,27 €	5 461,61 €
	O42 - DAP	587 835,55 €	587 835,55 €	0,00 €	469 151,11 €	-118 684,44 €
	65-Autres charges	2,00 €	1,42 €	0,58 €	2,00 €	0,58 €
	66 - Charges financières	170 429,90 €	167 857,49 €	2 572,41 €	155 596,39 €	-12 261,10 €
	67 - Reversement Budget Principal	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00 €	622 112,52 €	292 112,52 €
	TOTAL-DEPENSES	1 098 567,45 €	1 093 733,12 €	4 834,33 €	1 260 362,29 €	166 629,17 €

SERVICES	CHAPITRE	BP 2020	CA 2020	SOLDE	BP 2021	BP-21/CA-20
RECETTES	002-Excédent	139 773,13 €	139 773,13 €		96 463,91 €	
	O42 -Subvention	36 898,38 €	36 898,38 €	0,00 €	36 898,38 €	0,00 €
	75 - Production d'énergie	1 050 000,00 €	1 013 525,52 €	36 474,48 €	1 127 000,00 €	113 474,48 €
	TOTAL-RECETTES	1 226 671,51 €	1 190 197,03 €	36 474,48 €	1 260 362,29 €	113 474,48 €

➤ **Les principaux facteurs d'évolutions :**

En dépenses

- Chapitre 042 : Révision des durées d'amortissement comptable : - 118 K€
- Chapitre 66 : Charges financières : - 12 K€

En recettes

- Chapitre 75 : Augmentation des recettes de revente de biométhane (TVME) = +113 K€

Associées aux excédents de l'exercice antérieur (96 k€), ces différentes évolutions expliquent la hausse de reversement vers le Budget principal (chapitre 67) : + 292 k€

B. Section d'investissement BP 2021 avec reprise anticipée des résultats 2020

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
16	1641	Remboursement emprunt	435 856,26 €	001		Résultat d'investissement reporté 2020	446 466,02 €
21	2188	RAR 2020-onduleurs CT	1 721,27 €	040	28157	DAP TVME process	345 000,00 €
	2188	Changement onduleurs et panneaux CT	25 000,00 €		28138	DAP TVME Bâtiment	20 000,00 €
	2157	Prise en charge partielle GER TVME	416 141,22 €		28181	DAP panneaux CT	100 449,55 €
040	13911	Amortissement subvention	36 898,38 €		28188	DAP panneaux CT	3 701,56 €
Total			915 617,13 €	Total			915 617,13 €

➤ **Structure de la section d'investissement par types d'énergies (avec résultat reporté 2020)**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%	CHAPITRES	BIOMETAHNE	% BP TOTAL	ELECTRICITE	% BP TOTAL	TOTAL	%
16	375 001,00 €	86%	60 855,26 €	14%	435 856,26 €	48%	001	426 142,22 €	95%	20 323,80 €	5%	446 466,02 €	49%
21	416 141,22 €	94%	26 721,27 €	6%	442 862,49 €	48%	040	365 000,00 €	78%	104 151,11 €	22%	469 151,11 €	51%
040		0%	36 898,38 €	100%	36 898,38 €	4%							
TOTAL	791 142,22 €	86%	124 474,91 €	14%	915 617,13 €	100%	TOTAL	791 142,22 €	86%	124 474,91 €	14%	915 617,13 €	100%

La structure de la section d'investissement en dépense est composée de remboursement en capital de notre dette (chapitre 16 =48 %). Au titre de l'exercice 2021, quelques travaux sont prévus sur la centrale photovoltaïque (onduleurs) ainsi que des travaux d'amélioration du process de méthanisation du TVME (chapitre 21=48%).

En recette d'investissement, la structure est exclusivement constituée des amortissements comptables. Dans le cadre du vote ce budget, une reprise du résultat 2020 est intégrée à hauteur de 446 K€ (chapitre 001)

C. Etat de la dette BP énergie renouvelable 2021

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	CRD DBUT 2021	ANNUITE 2021			CRD FIN 2021
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	669 408 €	60 855 €	33 867 €	94 722 €	608 552 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	5 250 000 €	375 000 €	121 729 €	496 729 €	4 875 000 €
	8 750 000 €		TOTAL	5 919 408 €	435 855 €	155 596 €	591 451 €	5 483 552 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques du centre de tri). L'encours de la dette au 01/01/2021 s'élève à 5,91 M€. Cet encours sera porté à 5,48 M€ à fin 2021.

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « énergie renouvelable » 2021

- Stabilisation des recettes de revente d'électricité par rapport au CA 2020.
- Augmentation des recettes de biométhane par rapport au CA 2020 : + 13 %
- Augmentation du reversement au budget principal par rapport au CA 2020 : + 292 K€ (rappel : Compte Administratif 2020 = reversement de 330 K€)
- Inscription d'une dépense en investissement de 416 K€ (prise en charge d'une partie des travaux d'améliorations du process TVME)
- Révision des plans d'amortissement comptable sur le TVME

II – Budget primitif principal 2021

A. Section de fonctionnement BP 2021 vison globale par chapitres avec reprise anticipée des résultats 2020

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	BP 2021	CHAPITRES	BP 2021
O11	29 811 091,10 €	OO2	1 985 481,27 €
O12	1 400 236,00 €	O13	500,00 €
O23	44 212,68 €	O42	498 200,05 €
O42	3 343 587,37 €	70	74 000,00 €
65	99 520,00 €	74	28 976 723,31 €
66	876 469,08 €	75	3 628 611,60 €
67	6 400,00 €	77	418 000,00 €
TOTAL	35 581 516,23 €	SS TOTAL	35 581 516,23 €

Le Budget Primitif 2021 est équilibré en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à hauteur de 35.58 M€. Ce budget s'équilibre avec consommation totale de nos excédents de fonctionnement 2020 (chapitre R-002 = 1.98 M€)

➤ Structures des principaux articles par chapitres en dépenses de fonctionnement

Afin de mieux comprendre le budget « principal » du SYMEVAD, il est nécessaire de rappeler la structure des masses financières.

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2021	% BP 2021	% CHAPITRES
011 - Charges à caractère général		29 811 091,10 €	83,8%	
	611-Contrats d'exploitation	28 359 380,00 €	79,7%	95,1%
	6228-Autres services extérieurs	464 792,10 €	1,3%	1,6%
	CSD TVME + CVO + Redevance Vitry	342 000,00 €		
	Autres services extérieurs	122 792,10 €		
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS+ CVO	557 000,00 €	1,6%	1,9%
	6XXX-Autres articles	429 919,00 €	3,9%	1,4%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 400 236,00 €	3,9%	
023 - Virement à la section d'investissement		44 212,68 €		
65 - Autres charges de gestion courante		99 520,00 €	0,3%	
	653X-Indemnités élus	59 000,00 €		59,3%
	657XX-Subventions versées	23 000,00 €		23,1%
	65XX-Autres	17 520,00 €		17,6%
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts	876 469,08 €	2,5%	
67 - Charges exceptionnelles	67XX	6 400,00 €	0,0%	
042-Opérations d'ordres	68XX-Dotations aux amortissements	3 343 587,37 €	9,4%	
TOTAL		35 581 516,23 €	100,0%	

Les dépenses liées aux **contrats de prestations de services (article 611)** représentent **79.7%** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit de **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie,
- De location et rotation des bennes de déchèteries,
- De traitement des déchets sur des unités externes,
- ...

Les autres postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**9.4%**) et « **charges financières** » (**2.5 %**). Ils correspondent à l'amortissement comptable des investissements réalisés lors de la construction des outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et des autres biens (composteurs, ...) ainsi qu'aux intérêts des emprunts contractés pour financer ces investissements.

Les **charges de personnels et autres charges de gestion** représentent, quant à eux, **4.2%**. Elles correspondent aux charges de personnels (administratif, technique et gardiens de déchèteries), aux indemnités des élus et aux dépenses de fonctionnement courantes (communication, formation, etc.).

➤ Structures des principaux articles par chapitres en recettes de fonctionnement

CHAPITRES	ARTICLES	BP 2021	% BP 2021	% CHAPITRES
002 - Résultat de fonctionnement 2020		1 985 481,27 €	5,6%	
013 - Atténuations de charges	6419-Remboursement salaire	500,00 €	0,0%	
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	498 200,05 €	1,4%	
70 - Produits des services		74 000,00 €	0,2%	
	70388-Passages en déchèterie pro Douais Agglo	20 000,00 €		
	7083-Location retourneur CVO	54 000,00 €		
74 - Dotations, subventions et participations		28 976 723,31 €	81,4%	
	74758-contributions EPCI	24 210 723,31 €	68,0%	83,6%
	7478-Soutiens matériaux	4 766 000,00 €	13,4%	16,4%
75 - Autres produits de gestion courante		3 628 611,60 €	10,2%	100,0%
	7561-Reversement BP 2021 énergie	622 112,52 €	1,7%	17,1%
	7588-Valorisations matériaux	3 006 499,08 €	8,4%	82,9%
77 - Produits exceptionnels		418 000,00 €	1,2%	
TOTAL		35 581 516,23 €	100,0%	

Les **recettes de fonctionnement** se répartissent comme suit :

- **Les contributions** (article 74758) des agglomérations membres du SYMEVAD : **68 %**

EPCI	COMPETENCES	BP 2021
CAHC	OBLIGATOIRE	8 811 908,00 €
DOUAIS AGGLO	OBLIGATOIRE	11 080 293,43 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	3 222 902,36 €
DOUAIS AGGLO	FACULTATIVE	1 095 619,52 €
TOTAL		24 210 723,31 €

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du SYMEVAD et les recettes. La répartition entre les territoires se fait selon la population (pour les charges à caractère général) et en fonction des quantités de déchets (pour les charges de traitement des déchets).

- **Les soutiens des Eco-organismes** (article 7478) : Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ... : **13.4%**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme.

Exemple : une tonne d'emballages plastique triée au centre de tri du SYMEVAD et recyclée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/tonne par Citeo.

- **Les recettes de vente de matériaux** (article 7558) : **8.4%**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferraille et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction des cours de ces matières sur les marchés nationaux et mondiaux. Ces recettes sont donc susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés de reprise bénéficient de prix plancher.

➤ **Section de fonctionnement : Evolution par chapitres BP 2021/CA 2020 (hors résultats reportés)**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES	BP 2021	BP 2020	CA 2020	VARIATION BP 2021/CA 2020	%	CHAPITRES	BP 2021	BP 2020	CA 2020	VARIATION BP 2021/CA 2020	%
O11	29 811 091,10 €	28 260 304,27 €	27 629 694,35 €	2 181 396,75 €	8%	O13	500,00 €	14 500,00 €	10 743,33 €	- 10 243,33 €	-95%
O12	1 400 236,00 €	1 502 108,00 €	1 402 031,27 €	- 1 795,27 €	0%	O42	498 200,05 €	833 550,17 €	833 550,15 €	- 335 350,10 €	-40%
O23	44 212,68 €	- €	- €	44 212,68 €	100%	70	74 000,00 €	37 500,00 €	27 300,00 €	46 700,00 €	171%
O42	3 343 587,37 €	4 500 899,38 €	4 486 819,38 €	- 1 143 232,01 €	-25%	74	28 976 723,31 €	20 089 386,18 €	20 094 337,55 €	8 882 385,76 €	44%
65	99 520,00 €	101 831,00 €	101 736,60 €	- 2 216,60 €	-2%	75	3 628 611,60 €	2 169 997,85 €	2 297 964,42 €	1 330 647,18 €	58%
66	876 469,08 €	1 041 621,29 €	876 142,26 €	326,82 €	0%	77	418 000,00 €	3 310 812,20 €	3 313 258,31 €	- 2 895 258,31 €	-87%
67	6 400,00 €	17 338,37 €	14 363,37 €	- 7 963,37 €	-55%						
	35 581 516,23 €	35 424 102,31 €	34 510 787,23 €	1 070 729,00 €	3%	TOTAL	33 596 034,96 €	26 455 746,40 €	26 577 153,76 €	7 018 881,20 €	26%

Le tableau ci-dessus retrace les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitres entre le budget primitif 2021 et le compte administratif 2020.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2021 augmentent de 0,44 % par rapport au BP 2020 et de 3,1 % par rapport au CA 2020 (réalisé). Cela s'explique par le fait que la situation sanitaire a impacté les tonnages pris en charge par le syndicat, plus faibles que prévus (fermeture des déchèteries lors du premier confinement et ralentissement de l'activité économique).

Pour le BP 2021, il est considéré que les déchèteries ne fermeront plus et que l'activité reprendra progressivement impliquant un retour « à la normale » des tonnages à traiter.

➤ Les principales variations par chapitres BP 2021/compte administratif 2020

En dépenses

- **Chapitre 011 - charges à caractère général : + 8%**

C'est la part essentielle des coûts de fonctionnement supportés par le SYMEVAD (83.8 % du budget en 2021). Il s'agit principalement des **contrats de prestations de service** pour la gestion des déchets du territoire (article 611-79.7% du budget).

Une évolution de + 8 % par rapport au compte administratif 2020. Cette hausse s'explique de 2 façons :

Premièrement, la rémunération **des contrats de prestations de service** est proportionnelle aux tonnages traités (part variable des marchés d'exploitation et prix à la tonne pour les prestations de traitement). Or, la situation sanitaire et économique sur 2020, a eu pour effet de baisser globalement les tonnages traités sur 2020 (fermetures des déchèteries en mars/avril 2020). Ainsi, dans le cadre du vote du budget primitif 2021, un retour des tonnages « à la normale » a été envisagé, soit un coût supplémentaire de 1.1 M€ par rapport au réalisé 2020.

Deuxièmement, une hausse de la TGAP (Taxe Générale pour les Activités Polluantes) en Centre d'enfouissement est prévue en 2021 passant de 25 €/tonne en 2020 à 37 €/tonne sur 2021, soit au global pour les tonnages concernés (Ordures ménagères, encombrants et refus de tri) une hausse d'environ 950 k€.

En conclusion sur 2021, le retour « à la normale » des tonnages traités (1.1 M€), associé à la hausse de la TGAP (950 k€), expliquent la majeure partie de la hausse des dépenses à caractère général de plus 2.1 M€ par rapport à 2020.

- **Chapitre 042-Amortissement comptable : -25 %**

Une baisse de 25 % est prévue par rapport au compte administratif 2020. La fin de l'amortissement comptable sur 2021 de notre « process centre de tri », ainsi qu'une révision du plan d'amortissement comptable de notre unité « TVME » ont permis de diminuer ce poste de dépenses.

UNITES	CA 2020	BP 2021	% BP 2021
TVME	2 509 130,68 €	1 962 145,26 €	59%
CENTRE DE TRI	1 082 326,56 €	466 163,16 €	14%
RESSOURCERIE	151 596,00 €	150 700,29 €	5%
CVO	489 054,00 €	494 757,98 €	15%
HAUT DE QUAI CAD	185 165,78 €	188 460,00 €	6%
AUTRES	69 546,36 €	81 360,68 €	2%
TOTAL	4 486 819,38 €	3 343 587,37 €	100%

Les autres postes de dépenses évoluent peu et nous constatons, pour les dépenses de la section de fonctionnement 2021, une augmentation de 1.1 M€ par rapport au compte administratif 2020.

En recettes

- **Chapitre 042-Amortissement comptable des subventions**

Une baisse de 335 K€ par rapport à l'année 2020. Cette baisse est liée à la révision du plan d'amortissement comptable de notre unité « TVME ».

UNITES	CA 2020	BP 2021	% BP 2021
TVME	527 508,41 €	367 158,30 €	74%
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	82 047,55 €	16%
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,20 €	10%
TOTAL	833 550,17 €	498 200,05 €	100%

- **Chapitre 74-Soutiens des éco-organismes et contributions des agglomérations membres**

Une augmentation de ce poste, de plus 44 % soit 8.8 M€, liée essentiellement à la hausse des contributions de nos agglomérations membres (1^{er} poste de recette).

En effet, sur l'année 2020, les contributions de nos EPCI, s'élevaient à 15.15 M€ contre 24,2 M€ en 2021. Pour rappel, en 2020, afin de respecter l'équilibre budgétaire il a été décidé de consommer en grande partie l'excédent de fonctionnement 2019 (9.9 M€), afin de limiter l'augmentation des contributions de nos agglomérations sur ce même exercice.

Ainsi, en 2021, et au vu de l'excédent constaté à fin 2020 (1.98 M€-consommation intégrale sur 2021), les contributions des agglomérations membres (toutes compétences confondues) ont augmenté d'environ 59 % par rapport à l'année 2020.

S'agissant des soutiens des éco-organismes, une baisse est envisagée par rapport à 2020, soit 190 K€. (Compte administratif 2020 = 4,95 M€ / Budget primitif 2021 = 4.76 M€)

- **Chapitre 75-Valorisation des matériaux et reversement du budget énergie**

Les reventes de matériaux valorisables (plastique, papier, carton aluminium, acier, verre) sont soumises à des variations liées au marché. En effet, les prix de reprise des industries du recyclage s'adosent à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

La crise sanitaire de 2020, cause de ralentissement de l'économie mondiale, et eu pour effet une chute des cours des matériaux de reprise sur l'exercice 2020. Ainsi sur l'année 2020, des recettes liées à nos reventes matériaux à hauteur de 1.36 M€ contre 2 M€ en 2019.

La tendance du début de l'année 2021, indique une certaine hausse des cours des matériaux. Ainsi, nous avons inscrit 1.71 M€ pour la valorisation de nos matériaux soit une hausse de 25 % par rapport au réalisé 2020 (mais toujours un déficit par rapport aux recettes avant COVID).

Dans ce chapitre on retrouve également, de la facturation de tonnes traitées provenant de territoires extérieurs (collecte sélective-centre de tri). Sur l'année 2020, ces facturations s'élevaient à 590 K€. Sur l'année 2021, ces facturations sont estimées à 1.27 M€. En effet, les

fermetures du centre de tri de Saint-Amand-les-Eaux, en novembre 2020 et celui de Saint-Laurent-Blangy, programmé en juin 2021 vont rapporter de nouvelles tonnes à trier en 2021 (prestations payantes pour les collectivités produisant ces déchets).

S'agissant du reversement de notre budget « énergie » sur notre budget « principal », nous avons inscrit une hausse de 290 K€ par rapport à 2020.

• Chapitre 77-produits exceptionnels

Une baisse de 87 % soit 2.9 M€, constatée par rapport à 2020.

Pour rappel, un protocole transactionnel a été signé entre la société DALKIA (exploitation TVME) et le SYMEVAD durant l'année 2018. Octroyant ainsi, au syndicat, une indemnité de plus 9.9 M€ au titre du préjudice subi dans la cadre du marché de conception-réalisation-exploitation de notre unité TVME. Un échancier conclu sur 3 ans de 2018 à 2020, avec un versement de 3.3 M€ chaque année.

Ainsi, sur 2021, plus aucune inscription n'est liée à cette indemnité. Néanmoins, on note, sur 2021 une nouvelle inscription à hauteur de 418 K€, venant solder définitivement le litige avec la société DAKLIA sur ce marché.

Au global pour les recettes de la section de fonctionnement 2021, nous constatons une augmentation de plus 7 M€ par rapport à 2020.

➤ Section de fonctionnement : Coûts nets par service budget primitif 2021

La présentation des coûts nets (recettes – dépenses) par service n'est pas une présentation comptable mais émane de la comptabilité analytique. Elle permet de visualiser les coûts en fonction de la typologie des déchets et des filières employées.

Le tableau présenté ci-dessous permet ainsi de connaître le coût pour chaque filière de traitement ou services pour la compétence obligatoire.

	BP 2020	CA 2020	CA / BP 20	BP 2021	BP 21 / CA 20
Traitement des OMR	-20 528 954,42 €	-20 534 711,11 €	-5 756,69 €	-19 504 184,40 €	1 030 526,71 €
Collecte sélective	2 524 959,11 €	2 641 926,74 €	116 967,63 €	2 549 066,72 €	-92 860,02 €
Traitement des encombrants (hors déchèteries)	-897 485,42 €	-1 033 984,54 €	-136 499,12 €	-1 049 393,01 €	-15 408,47 €
Traitement des déchets verts	-1 749 714,19 €	-1 508 593,67 €	241 120,52 €	-1 585 843,31 €	-77 249,64 €
Traitement des déchets en déchèteries	-4 217 174,87 €	-3 666 564,12 €	550 610,75 €	-4 101 901,47 €	-435 337,35 €
Service prévention	-348 541,59 €	-291 535,53 €	57 006,06 €	-345 689,89 €	-54 154,36 €
Service communication	-107 534,80 €	-72 637,77 €	34 897,03 €	-93 694,00 €	-21 056,23 €
Service général	-980 557,69 €	-870 141,92 €	110 415,77 €	-858 171,75 €	11 970,17 €
Coûts nets hors contributions 1/2	-26 305 003,87 €	-25 336 241,92 €	968 761,95 €	-24 989 811,11 €	346 430,81 €
Equilibre réel section d'investissement-023/021				- 44 212,68 €	
Coûts nets hors contributions 2/2	-26 305 003,87 €	-25 336 241,92 €	968 761,95 €	-25 034 023,79 €	
Indemnité TIRU 2020- 3/3	3 309 740,20 €	3 309 740,20 €	0,00 €	0,00 €	
Coûts nets hors contributions	-22 995 263,67 €	-22 026 501,72 €	968 761,95 €	-25 034 023,79 €	
Contributions obligatoires	14 131 588,54 €	14 131 588,55 €	0,01 €	23 115 103,00 €	
Coûts nets avec contributions	-8 863 675,13 €	-7 894 913,17 €	968 761,96 €	-1 918 920,79 €	
Excédent CA 002	9 813 833,96 €	9 813 833,96 €		1 918 920,79 €	
Total	950 158,83 €	1 918 920,79 €		0,00 €	

Compétence facultative couts nets

	BP 2020	CA 2020	CA / BP	BP 2021	BP 21 / CA 20
Coûts nets HDQ Douaisis AGGLO	-1 123 947,78 €	-1 057 387,30 €	66 560,48 €	-1 162 180,00 €	-104 792,70 €
Contributions HDQ Douaisis AGGLO	1 018 667,00 €	1 018 667,00 €	0,00 €	1 095 619,52 €	76 952,52 €
Coûts nets avec contributions	-105 280,78 €	-38 720,30 €	66 560,48 €	-66 560,48 €	-27 840,18 €
Excédent CA 002	105 280,78 €	105 280,78 €	0,00 €	66 560,48 €	-38 720,30 €
Total	0,00 €	66 560,48 €	66 560,48 €	0,00 €	-66 560,48 €

Couts nets toutes compétences confondues

	BP 2020	CA 2020	CA / BP	BP 2021	BP 21 / CA 20
Compétences obligatoire	-22 995 263,67 €	-22 026 501,72 €	968 761,95 €	-25 034 023,79 €	-3 007 522,07 €
Compétence facultative	-1 123 947,78 €	-1 057 387,30 €	66 560,48 €	-1 162 180,00 €	-104 792,70 €
Coûts nets hors contributions	-24 119 211,45 €	-23 083 889,02 €	1 035 322,43 €	-26 196 203,79 €	-3 112 314,77 €
Contributions obligatoires	14 131 588,54 €	14 131 588,55 €	0,01 €	23 115 103,00 €	8 983 514,45 €
Contributions facultatives	1 018 667,00 €	1 018 667,00 €	0,00 €	1 095 619,52 €	76 952,52 €
Total contributions	15 150 255,54 €	15 150 255,55 €	0,01 €	24 210 722,52 €	9 060 466,97 €
Excédent CA 002 compétence obligatoire	9 813 833,96 €	9 813 833,96 €	0,00 €	1 918 920,79 €	-7 894 913,17 €
Excédent CA 002 compétence facultative	105 280,78 €	105 280,78 €	0,00 €	66 560,48 €	-38 720,30 €
Total excédent 002	9 919 114,74 €	9 919 114,74 €		1 985 481,27 €	-7 933 633,47 €
Couts nets compétence obligatoire	950 158,83 €	1 918 920,79 €	968 761,96 €	0,00 €	-1 918 920,79 €
Couts nets compétence facultative	0,00 €	66 560,48 €	66 560,48 €	0,00 €	-66 560,48 €
Total couts nets	950 158,83 €	1 985 481,27 €	1 035 322,44 €	0,00 €	-1 985 481,27 €

NB / coût négatif = besoin ; coût positif = ressource

B. Section d'investissement du BP 2021 - vision globale par chapitre avec reprise anticipée des résultats 2020

DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRE	RAR 2020	BP 2021	TOTAL BP 2021	% BP 2021	CHAPITRE	RAR 2020	BP 2021	TOTAL BP 2021	% BP 2021
040 - Opérations d'ordre	- €	498 200,05 €	498 200,05 €	5%	001 - Excédent d'investissement reporté	- €	4 172 706,29 €	4 172 706,29 €	46%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	2 889 600,00 €	2 889 600,00 €	32%	021 - Virement de la section de fonctionnement		44 212,68 €	44 212,68 €	0%
20 - Immobilisations incorporelles	82 600,00 €	1 649 749,52 €	1 732 349,52 €	19%	040 - Opérations d'ordre	- €	3 343 587,37 €	3 343 587,37 €	37%
204 - Subventions d'équipement versées		311 233,07 €	311 233,07 €	3%	13 - Subventions d'investissement	10 237,50 €	1 040 473,30 €	1 050 710,80 €	12%
21 - Immobilisations corporelles	1 123 918,86 €	2 167 165,64 €	3 291 084,50 €	36%	16-Emprunts mobilisés	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	5%
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	88 750,00 €	388 750,00 €	4%					
TOTAL	1 506 518,86 €	7 604 698,28 €	9 111 217,14 €	100%	TOTAL	10 237,50 €	9 100 979,64 €	9 111 217,14 €	100%

Le Budget Primitif 2021 est équilibré en section d'investissement, en dépenses et en recettes à hauteur de 9.11 M€ (restes à réaliser inclus). Ce budget d'investissement 2021, s'équilibre d'une part avec une consommation totale de notre excédent d'investissement 2020 (R-001-4.17M€), et d'autre part la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 500 K€ sur l'année 2021.

➤ **Structures des principaux chapitres par services en dépenses d'investissement**

• **Chapitre 040-Amortissement comptable des subventions : 5 %**

Ce chapitre concerne l'amortissement des subventions d'équipement versées.

UNITES	CA 2020	BP 2021	% BP 2021
TVME	527 508,41 €	367 158,30 €	74%
CENTRE DE TRI	257 047,55 €	82 047,55 €	16%
RESSOURCERIE	48 994,21 €	48 994,20 €	10%
TOTAL	833 550,17 €	498 200,05 €	100%

• **Chapitre 16-Emprunts : 32 %**

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts mobilisés liés à la construction de nos unités de traitement.

UNITES	CA 2020	BP 2021	% BP 2021
TVME	1 924 815,00 €	1 933 487,33 €	67%
CENTRE DE TRI	400 000,00 €	425 000,00 €	15%
RESSOURCERIE	31 536,00 €	33 112,67 €	1%
CVO	586 321,72 €	498 000,00 €	17%
TOTAL	2 942 672,72 €	2 889 600,00 €	100%

• **Les chapitres 20, 21, 204 et 23 (restes à réaliser 2020 inclus) : 58 %**

Ces différents chapitres concernent des études liées à nos futurs investissements (chapitre 20), des subventions d'équipement versées (chapitre 204), de l'acquisition de biens meubles et immeubles (chapitre 21), et enfin des travaux de construction en cours (chapitre 23).

Ci-dessous un tableau synthétique des investissements par chapitre et service pour l'année 2021.

SERVICE	NATURE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 204	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23	TOTAL
GENERAL	Matériels informatique			25 000,00 €		25 000,00 €
PREVENTION	Matériels de compostage			58 948,30 €		58 948,30 €
CENTRE DE TRI	Etudes et AMO extension des consignes de tri	1 118 056,02 €			70 000,00 €	1 245 056,02 €
	Caissons compacteurs			22 000,00 €		
	Travaux divers centre de tri			35 000,00 €		
TVME	Etudes et AMO construction station d'épuration traitement (STEP)	589 293,50 €			318 750,00 €	3 556 465,50 €
	Acquisition terrain STEP CAHC pour traitement effluent			66 528,00 €		
	DGD TVME-rachat des pièces			952 109,00 €		
	Amélioration bâtiment TVME-Passerelles accessibilité			522 390,00 €		
	Amélioration Process TVME-Remplacement centrifugeuse			307 395,00 €		
	Amélioration Process TVME-Travaux GER			800 000,00 €		
RESSOURCERIE	Travaux divers			6 000,00 €		6 000,00 €
CVO	Etudes débouchés bois énergie	25 000,00 €				353 822,27 €
	Subvention versée travaux réseaux sin le noble			311 233,07 €		
	Travaux divers			17 589,20 €		
DECHETERIES	Conteneurs D3E			34 000,00 €		74 000,00 €
	Travaux divers			40 000,00 €		
HAUT DE QUAI DOUAISIS	Contrôle d'accès-Installation d'un dispositif de contrôle d'accès			180 000,00 €		404 125,00 €
	Travaux de mise aux normes -gros œuvre + électricté + voirie			224 125,00 €		
TOTAL		1 732 349,52 €		3 602 317,57 €	388 750,00 €	5 723 417,09 €

➤ **Recettes d'investissement BP 2020 : Structures des principaux chapitres par services**

- **Chapitre 001-Excédent d'investissement 2020 : 46 %**

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2020, repris dans le vote du budget primitif 2021. Cet excédent d'investissement 2020 (4.17 M€), permet de financer une grande partie des investissements programmés sur l'année 2021

- **Chapitre 040-Amortissement comptable : 37 %**

Cette inscription concerne l'amortissement comptable de notre actif (cf. page 10 - chapitre 042 en dépense)

- **Chapitre 13-Subventions d'investissement reçues : 12 %**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2021, une inscription d'une subvention d'équipement à hauteur de 1 M€ versée par l'un des EPCI membres. Cette subvention d'équipement permet de financer une partie des dépenses 2020 de notre unité TVME.

- **Chapitre 16-Emprunt mobilisés : 5 %**

Un emprunt budgétisé à hauteur de 500 K€ sur l'exercice 2021. Cet emprunt a pour but de financer le reliquat des dépenses non couvertes par des ressources propres. Fléchage de l'emprunt sur le programme d'investissement relatif à l'extinction des consignes de tri (centre de tri)

C. Etat de la dette Budget primitif « principal 2021 »

L'encours de dette au 01/01/2021 s'élève à 40.44 M€ et s'établira à 37.58 M€ à fin 2021.

Comme évoqué précédemment un nouvel emprunt serait contracté courant 2021. (500 K€ non compris dans l'état de la dette).

Synthèse des emprunts 2021 budget principal

ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	NOMINAL	DUREE	TAUX	CRD DEBUT 2021	ANNUITE 2021			CRD FIN 2021
					CAPITAL	INTERET	ANNUITE	
CENTRE DE COMPOSTAGE VITRY EN ARTOIS								
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 957 500 €	90 000 €	34 243 €	124 243 €	1 867 500 €
Crédit agricole N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	2 827 500 €	130 000 €	46 683 €	176 683 €	2 697 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2016 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	1 627 500 €	210 000 €	15 333 €	225 333 €	1 417 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 547 000 €	68 000 €	27 083 €	95 083 €	1 479 000 €
TOTAL EMPRUNT	9 300 000 €			7 959 500 €	498 000 €	123 341 €	621 341 €	7 461 500 €
RESSOURCERIE								
Crédit agricole Emprunt transféré-N° 99142247255	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	225 229 €	33 113 €	8 987 €	42 099 €	192 116 €
NOUVEAU CENTRE DE TRI								
Société générale Emprunt Tirage n° 1 - N° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et int trimestriel / K constant	675 000 €	75 000 €	26 268 €	101 268 €	600 000 €
Société générale Emprunt Tirage n° 2 - N° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel / K constant	3 168 750 €	325 000 €	98 909 €	423 909 €	2 843 750 €
TOTAL EMPRUNT	8 000 000 €			3 843 750 €	400 000 €	125 177 €	525 177 €	3 443 750 €
TVME								
Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	1 693 813 €	203 027 €	69 985 €	273 012 €	1 490 786 €
Emprunt CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	17 249 999 €	1 045 455 €	264 000 €	1 309 455 €	16 204 544 €
Société générale N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	3 500 000 €	250 000 €	81 547 €	331 547 €	3 250 000 €
Caisse d'épargne BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	5 250 000 €	375 000 €	121 092 €	496 092 €	4 875 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	548 333 €	46 667 €	6 795 €	53 461 €	501 666 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	173 334 €	13 333 €	2 375 €	15 706 €	160 001 €
TOTAL EMPRUNT	39 400 000 €			28 415 479 €	1 933 481 €	545 794 €	2 479 275 €	26 481 998 €
TOTAL EMPRUNT	57 400 000 €			40 443 958 €	2 864 594 €	803 298 €	3 667 892 €	37 579 344 €

Synthèse des principaux faits marquants du budget primitif « principal » 2021

- Les coûts nets de traitement des déchets sont en diminution par rapport au BP 2020 (- 4,8 %) et par rapport au CA 2020 (- 1,2 %) et ce malgré l'augmentation des charges à caractère général (impact tonnage et TGAP). Ce résultat découle d'une diminution de certaines charges (amortissements TVME et centre de tri) et de recettes complémentaires (revente matériaux, reversement budget énergie, commercialisation tri des emballages, etc.)
- Les contributions des collectivités augmentent fortement par rapport à 2020 où nous avons pu utiliser les excédents des années antérieures (près de 10 M€) pour amortir la forte hausse de fonctionnement du nouveau contrat d'exploitation du TVME au 1^{er} janvier 2020
- Les investissements prévus en 2021 concernent essentiellement le TVME (station d'épuration, rachat de pièces) et le démarrage du projet d'Extension des consignes de tri de emballages